



**repenser.**

## Il est parfois avantageux d'être indécis

**L'assurance temporaire est un produit qui convient aux Clients ayant des besoins d'assurance provisoires. Elle les protège contre le risque de pertes de revenus futures en cas de décès prématuré. Les Clients déterminent la durée de leur contrat temporaire en anticipant leurs besoins d'assurance. Ils peuvent aussi planifier le meilleur moment pour passer à l'assurance permanente.**

Les Clients peuvent-ils réellement déterminer pendant combien de temps ils auront besoin d'une couverture? Si la durée du contrat est trop courte, ils peuvent subir de fortes augmentations des primes au renouvellement et payer davantage à long terme. Si la durée est trop longue, ils peuvent payer des primes plus élevées au cours des premières années.

### **T10 avec garantie Protection-renouvellement (GPR)**

La garantie facultative Protection-renouvellement (GPR) permet au propriétaire d'un contrat T10 Sun Life de prolonger sa couverture à un taux de renouvellement moins élevé. Moyennant certains frais, il bénéficie d'une protection contre les fortes augmentations des primes s'il doit prolonger sa couverture temporaire au-delà de dix ans. Cette garantie est idéale pour les Clients ne souhaitant pas passer à l'assurance permanente, mais ayant toujours besoin d'une protection.

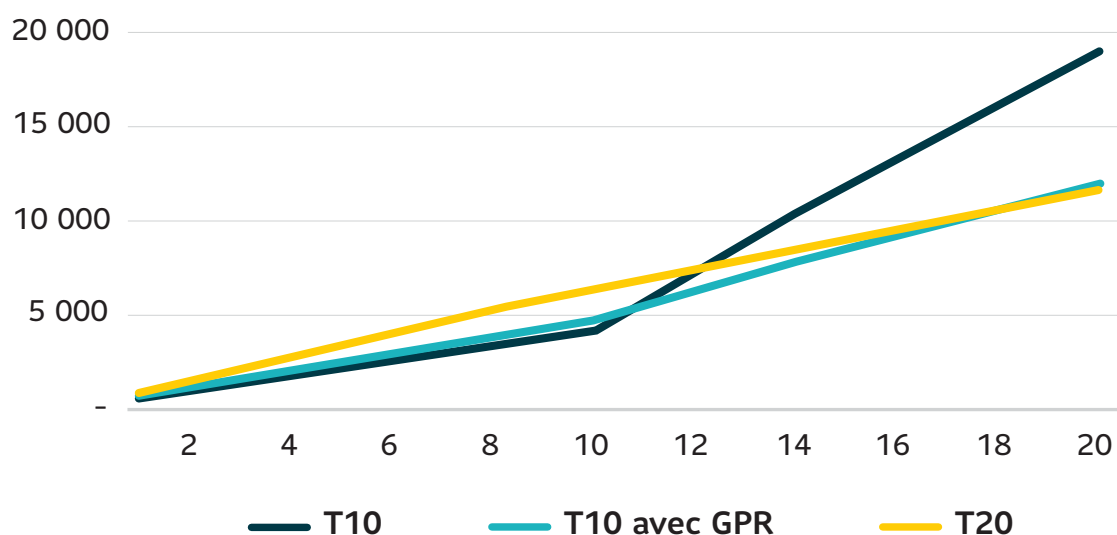
### **Lorsque l'option abordable est la meilleure solution**

Pour les Clients plus jeunes, un contrat T10 avec une GPR est une option souple et avantageuse sur le plan des coûts. Prenons trois types de contrats temporaires (maximum de 20 ans) comme exemple : T10, T10 avec GPR et T20. Durant les dix premières années, les primes liées au contrat T10 avec GPR sont légèrement supérieures à celles liées à un contrat T10 standard. Durant les dix années suivantes, le contrat T10 avec GPR est beaucoup plus abordable. Le total des primes liées au contrat T10 avec GPR est inférieur à celui du contrat T20 pendant la majeure partie de la deuxième période de dix ans.

repenser.



### Total des primes versées



Le total des primes versées est une valeur actualisée calculée à un taux d'intérêt de 2 %.

Le graphique indique le total des primes versées pour chacune des trois options pour un homme non fumeur de 30 ans. Supposons que le Client renouvelle son contrat T10 avec GPR d'une valeur de 1 M\$ pour dix ans (20 ans au total). Le total des primes sera alors seulement 4 % plus élevé que dans le cas d'un contrat T20. Les primes annuelles sont inférieures à celles liées à un contrat T20 jusqu'à la 17<sup>e</sup> année.

**La GPR facultative offre une plus grande souplesse aux Clients. Ils peuvent ainsi être indécis tout en réalisant des économies.**



**Notre appui. Votre croissance.**

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (Sun Life) ne fournit pas de conseils juridiques, comptables ou fiscaux. Avant que quiconque n'agisse sur la foi des renseignements présentés dans cet article ou avant de recommander quelque plan d'action que ce soit, assurez-vous de demander l'avis d'un professionnel qui fera un examen approfondi de la situation juridique, comptable et fiscale.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'assureur et est membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2020. 820-5043-11-20